

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT, Séance du lundi 23 novembre 2009 D - 20090631

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (présent jusqu'à 18h10), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (absent à partir de 17h45), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Yohan DAVID, Mme Chafika SAIOUD, M. Mme Alexandra Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (absente à partir de 17h55), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESÁIGUES (absente à partir de 17h30), Mme Emmanuelle AJON (absente à partir de 17h30), M. Matthieu ROUVEYRE (absent à partir de 16h30), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Convention Ville de Bordeaux. Ecole d'architecture et du paysage de Bordeaux.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames. Messieurs.

La Ville de Bordeaux et l'Ecole d'Architecture et du Paysage de Bordeaux considèrent que des relations mutuelles pérennes sont susceptibles de contribuer à la fois à la bonne formation des étudiants et à une meilleure approche des problèmes urbains du côté de la Ville.

L'Ecole d'Architecture et du Paysage est en effet intéressée à ce que les étudiants connaissent les projets bordelais en matière d'urbanisme et d'architecture mais également à ce qu'ils aient une meilleure connaissance des procédures de maîtrise d'ouvrage publique et des méthodes de gouvernance urbaine, domaines que l'enseignement théorique a du mal à appréhender dans sa réalité complexe.

La Ville de Bordeaux, de son côté, estime que le regard des étudiants en architecture ou en paysage sur la ville est toujours une source d'inspiration pour les services municipaux. Si les projets des étudiants portent – par principe – l'empreinte de l'inexpérience, ils traduisent aussi un enthousiasme et une volonté d'innovation toujours intéressante pour une collectivité.

La Ville et l'Ecole d'architecture ont donc souhaité renouveler leur collaboration selon les modalités suivantes, et pour les trois années à venir.

La Ville de Bordeaux :

- met à disposition de l'Ecole des locaux pour accueillir ses étudiants
- organise à destination des étudiants des visites de chantier
- dans le cadre de sa politique vis-à-vis de ses villes jumelées, participe au financement de voyages des étudiants de l'école lorsqu'un projet de coopération intéressant est mis en place.

L'Ecole d'architecture et de paysage :

- est partenaire d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design et organise dans ce cadre son atelier « architecture et territoires » autour de trois enseignants européens.
- organise une « grande charrette » sur un thème proposé par la Ville les années où Agora n'a pas lieu.

La Ville de Bordeaux, pour l'ensemble de ces actions passera des conventions de prestations de service avec l'école d'architecture et du paysage de Bordeaux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser le Maire de Bordeaux à signer la convention d'objectif ci-jointe avec l'Ecole d'Architecture et du paysage de Bordeaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON Adjoint au Maire

Convention d'objectif entre Ville de Bordeaux et l'Ecole d'Architecture et du paysage de Bordeaux

La Ville de Bordeaux et l'Ecole d'Architecture et du Paysage de Bordeaux considèrent que des relations mutuelles pérennes sont susceptibles de contribuer à la fois à la bonne formation des étudiants et à une meilleure approche des problèmes urbains du côté de la Ville.

L'Ecole d'Architecture et du Paysage est en effet intéressée à ce que les étudiants connaissent les projets bordelais en matière d'urbanisme et d'architecture mais également à ce qu'ils aient une meilleure connaissance des procédures de maîtrise d'ouvrage publique et des méthodes de gouvernance urbaine, domaines que l'enseignement théorique a du mal à appréhender dans sa réalité complexe.

La Ville de Bordeaux, de son côté, estime que le regard des étudiants en architecture ou en paysage sur la ville est toujours une source d'inspiration pour les services municipaux. Si les projets des étudiants portent – par principe – l'empreinte de l'inexpérience, ils traduisent aussi un enthousiasme et une volonté d'innovation que le poids des contraintes réglementaires ôte trop souvent aux projets administratifs.

La Ville de Bordeaux et l'Ecole d'Architecture et du Paysage conviennent donc, pour les trois années à venir, des modalités de collaboration suivantes :

- la Ville de Bordeaux met à disposition de l'école des locaux permettant d'accueillir une cinquantaine d'étudiants. C'est dans ces locaux que se tiendront, entre autres, les ateliers dont les thèmes porteront sur des sujets ou des territoires bordelais. Ces locaux seront mis gratuitement à la disposition de l'école pour 3 ans, suivant des modalités précisées dans la convention de mise à disposition.
- la Ville de Bordeaux, par le biais de la Direction des Relations Internationales, et en fonction de la politique qui est la sienne vis-à-vis de ses villes jumelées, participe au financement des voyages des étudiants lorsqu'un projet de coopération intéressant est mis en place.
- la Ville de Bordeaux s'engage à organiser chaque année des visites de quelques uns de ses grands chantiers, selon des modalités à définir, qu'il s'agisse de la visite régulière du même chantier jusqu'à son achèvement ou de la visite unique de plusieurs chantiers différents.
- l'Ecole d'Architecture et du Paysage s'engage, en 2010 (année où la Ville de Bordeaux organise Agora-biennale d'architecture, d'urbanisme et de design), à être partenaire de l'événement et à consacrer l'atelier architecture et territoire dirigé par Olivier Brochet au thème défini avec la Ville. Cet atelier présentera à Agora maquettes et documents qui devront être conservés par l'école d'architecture afin de pouvoir donner lieu à des expositions ultérieures.

Cet atelier fera appel à 3 enseignants extérieurs, français ou étrangers qui doivent s'engager à travailler une semaine entière avec les étudiants et à être présents lors d'Agora. L'école prendra à sa charge les frais inhérents à la venue des enseignants extérieurs ainsi que ceux inhérents à la présentation au public des résultats de l'atelier. (panneaux, film ou maquettes).

Pendant Agora, les enseignants et les étudiants de l'atelier feront une présentation quotidienne de leur travail.

- l'Ecole d'Architecture et du Paysage en 2011, répondra à une « Grande Charrette » lancée par la Ville, sur un thème ou un sujet à déterminer conjointement avec l'école. Cette Grande Charrette, qui doit être concentrée dans le temps (maximum 2 semaines) doit être intégrée officiellement dans le programme de l'école et concerner les étudiants de 4^{ème} et 5^{ème} année.

La Ville et l'école organiseront le jury de sélection. Les meilleures réponses (3) se verront offrir un stage rémunéré dans les services d'urbanisme de la Ville.

La Ville organisera également la communication de l'évènement et exposera les réponses aux « Projets de Bordeaux » ou dans un autre lieu. L'école fera son affaire de la réalisation des panneaux, et des documents nécessaires à l'exposition et prendra à sa charge les déplacements des membres du jury. L'école conservera ces documents à des fins d'expositions ultérieures.

La Ville de Bordeaux passera des conventions de prestations de service avec l'école d'architecture et du paysage de bordeaux correspondant aux actions décrites dans la présente convention d'objectif.

Fait à Bordeaux le

Directeur de l'Ecole de l'Architecture et du Paysage

Le Maire de Bordeaux